Services et soins aux personnes atteintes de déficiences intellectuelles et développementales

La Division of Developmental Disabilities est responsable de la planification, du financement et de la supervision d'un système communautaire de services et de soins aux adultes souffrant de troubles du développement.

Qui est admissible ?

Pour bénéficier des aides financées par la Division of Developmental Disabilities, la personne doit :

- être atteinte d'une affection répondant à la définition d'une déficience de développement, telle qu'elle est énoncée dans la loi de l'État du Rhodes Island,
- être admissible aux services de soins de longue durée Medicaid
- nécessiter les soins d'une maison de retraite.

Le terme « adulte souffrant d'une maladie du développement » désigne une personne âgée de 18 ans ou plus qui présente une déficience intellectuelle/développementale ou un handicap grave et chronique qui :

- est imputable à une déficience mentale ou physique ou à une combinaison de déficiences mentales et physiques ;
- se manifeste avant l'âge de 22 ans ;
- risque de durer indéfiniment ;
- entraîne des limitations fonctionnelles substantielles dans au moins trois domaines d'activité majeure de la vie ; et,
- reflète le besoin de la personne en ce qui concerne une combinaison et une séquence de soins, de traitements ou d'autres services spéciaux, interdisciplinaires ou génériques qui durent toute sa vie ou qui sont d'une durée prolongée et qui sont planifiés et coordonnés individuellement.

Comment bénéficier des services

- Des assistants sociaux qualifiés procèdent à une évaluation afin de déterminer le niveau de besoin d'une personne.
- Les personnes exposent leurs besoins, leurs intérêts et leurs objectifs à un gestionnaire de cas sans conflit (CFCM), aboutissant ainsi à un plan personnalisé.
- Les personnes peuvent choisir les agences de services qui répondent le mieux à leurs besoins ou choisir de recevoir leurs services et de soins dans le cadre d'un modèle autogéré.

Service connexe

Les services liés à la santé peuvent également être couverts par Medicaid ou une autre assurance maladie, sur prescription médicale.

Cet ensemble de services et d'aides comprend :

- Accès aux services de nuit partagés
- Technologies d'assistance et modifications du domicile
- Prises en charge communautaire de proximité
- Soutien résidentiel communautaire ou soutien résidentiel non communautaire
- Centre de jour et programme communautaire de jour
- Soins à domicile
- Évaluation et développement de l'emploi
- Accompagnement et maintien dans l'emploi
- Formation au soutien naturel
- Services professionnels
- Soins de répit
- Modalités en résidence partagée
- Coordination de l'aide
- Transport, facilitation de l'assistance, courtage de l'aide

Pour plus d'informations sur les services destinés aux adultes atteints de déficiences intellectuelles et développementales, veuillez appeler le 401-462-3421.